

Section régionale des Pays de la Loire

Laval, le 27 avril 2017

A Monsieur le Ministre de l'Agriculture
Stéphane LE FOLL
78 Rue de Varenne
75007 Paris

Monsieur le Ministre de l'Agriculture,

Malgré un nouvel échange le mercredi 26 avril 2017 avec les services de la DGER de votre Ministère, nous sommes au regret de constater que **la décision d'ouverture du CAPA SAPVER au LPA de Brette les Pins est annulée.**

Pourtant ce projet avait recueilli **un avis favorable dans les toutes instances régionales** : CTREA (6 octobre 2016), CREA (3 novembre 2016), CAEN (25 novembre 2016) et CREFOP(9 décembre 2016). Elle faisait partie des 42 ouvertures prévues pour la rentrée 2017 décidées par la Commission permanente du Conseil régional.

Par cette décision, il n'y aurait, à la rentrée prochaine, AUCUNE ouverture dans l'enseignement agricole public des Pays de la Loire (puisque l'ouverture du BAC PRO Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole au Lycée agricole de St Herblain a, elle aussi, été annulée).

Cette nouvelle formation est pourtant indispensable. En effet, l'orientation est un vrai casse tête en fin de troisième, notamment pour nombre de jeunes en difficulté, faute de CAP suffisants dans le Service public. Des élèves se retrouvent alors, «par défaut», en 2de professionnelle. Classe dans laquelle ils sont donc en grande difficulté et ont peu de chance d'obtenir un diplôme. **Ouvrir un CAP est une solution pour lutter contre l'échec scolaire.** Nous n'osons imaginer que la lutte contre la sortie du système scolaire dont vous avez fait une priorité ne puisse se mettre en place pour un manque 1134 heures (nombre d'heures de cours en CAPA1) sur une dotation régionale de 240 000 heures.

Rajoutons que le Service Public est totalement absent de ces formations dans la région des Pays de la Loire (5 % des élèves scolarisés dans les formations vente-service dans les Pays de la Loire sont dans un lycée public). Nous pouvons aussi préciser que le profil des familles des élèves potentiellement concernés est bien spécifique dans le département de la Sarthe : ces familles ne peuvent pas accéder aux formations de l'enseignement privé.

De plus, le CAPA SAPVER s'inscrit parfaitement dans **les spécialités professionnelles de l'établissement**, déjà doté d'un BAC PRO SAPAT. L'utilisation du magasin école et les récents investissements du Conseil Régional pour une nouvelle cuisine pédagogique et la modernisation du pôle service à la personne auraient été optimisés par l'ouverture de cette formation. Enfin, en ce qui concerne les personnels, les compétences sont, de fait, déjà présentes dans l'établissement.

Dans le cadre de l'individualisation des parcours, l'existence, dans le même établissement, de 2 baccalauréats professionnels (Service et Vente PJ/PA) et d'un CAPA SAPVER correspondant aux 2 spécialités permettrait «une souplesse»: ainsi, en fonction du profil des élèves, il pourrait être possible d'envisager plus simplement un changement de classe.

Par la présente, nous vous sollicitons, Monsieur le Ministre, **afin que cette formation puisse ouvrir**, comme cela avait été initialement envisagé.

Nous restons à votre disposition pour toute précision et dans l'attente de votre réponse, nous prions de recevoir nos plus sincères salutations.

Yoann VIGNER
Co-Secrétaire régional
du SNETAP-FSU

Eric ASTIER
Secrétaire section locale de Brette les Pins
du SNETAP-FSU

